

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2019

<u>Présents</u>: G.BLEINC; M.HENRY; P.AUGUSTIN; P. CODOL; A.BENYAMIN; F.LEPRETTE; M.IPLIKDJIAN; N. URREA; J-M FICHBEN; P.PRESUTTO; N.NAVARRO

Excusés: L.CHAMOIN (Pouvoir à P.AUGUSTIN); N.VINCENT (Pouvoir à M.HENRY); C. GIORSETTI; C.CAMINITA; S.GUIGONNET; M.JOLLY DE MUNSTHAL (Pouvoir à G.BLEINC); M. MINIER-ROUX; N.RIVIERE (Pouvoir à P.CODOL)

1/ Approbation et vote du compte administratif 2018 du budget communal

Monsieur P.CODOL présente le compte administratif du budget communal 2018 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2018			RESTES A REALISER 2018			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 058 667,25	1 109 935,72	51 268,47				1 058 667,25	1 109 935,72	51 268
RESULTAT REPORTE 2017		82 892,33	82 892,33				0,00	82 892,33	82 892
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 058 667,25	1 192 828,05	134 160,80				1 058 667,25	1 192 828,05	134 160
INVESTISSEMENT	114 291,69	135 567,88	21 276,19	14 591,24	153 953,78	139 362,54	128 882,93	289 521,66	160 638
RESULTAT REPORTE 2017	174 690,87		-174 690,87					0,00	-174 690
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	288 982,56	135 567,88	-153 414,68	14 591,24	153 953,78	139 362,54	303 573,80	289 521,66	-14 052
TOTAL	1 347 649,81	1 328 395,93	-19 253,88	14 591,24	153 953,78	139 362,54	1 362 241,05	1 482 349,71	120 108

Le budget général de la commune 2018 présente un déficit de 19 253,88 € en résultats cumulés sans restes à réaliser et un excédent de 120 108,66 € avec les restes à réaliser.

L'assemblée décide de voter le compte administratif du budget communal 2018.

Adopté à l'unanimité

1b / Approbation et vote du compte administratif 2018 budget « Eau et assainissement »

Monsieur P.CODOL présente le compte administratif du budget eau et assainissement 2018 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2018			RESTES A REALISER 2018			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	266 960,81	229 776,80	-37 184,01				266 960,81	229 776,80	-37 184,01
RESULTAT REPORTE 2017		46 780,86	46 780,86					46 780,86	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	266 960,81	276 557,66	9 596,85				266 960,81	276 557,66	9 596,85
INVESTISSEMENT	438 222,23	60 544,99	-377 677,24	21 611,34	0,00	-21 611,34	459 833,57	60 544,99	
RESULTAT REPORTE 2017		773 406,25	773 406,25				0,00	773 406,25	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	438 222,23	833 951,24	395 729,01	21 611,34	0,00	-21 611,34	459 833,57	833 951,24	
TOTAL	705 183,04	1 110 508,90	405 325,86	21 611,34	0,00	-21 611,34	726 794,38	1 110 508,90	383 714,52

Le budget annexe eau et assainissement 2018 présente un excédent de 405 325,86 € en résultats cumulés sans restes à réaliser et de 383 714,52 € avec les restes à réaliser.

L'assemblée décide de voter le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2018.

Adopté à l'unanimité

2 / Vote du compte de gestion 2018 du budget général

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget général 2018 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2018 du budget général arrêté par Monsieur le Maire.

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de Madame le receveur municipal et autorise le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité

2b / Vote du compte de gestion 2018 du budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget eau et assainissement 2018 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2018 du budget eau et assainissement arrêté par Monsieur le Maire.

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de Madame le receveur municipal et autorise le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

3 / Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget général

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BLEINC, Maire Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif présente

– un excédent d'exploitation de 134 160,80 €.

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Excédents reportés : 54 160,80 € Virement à la section d'investissement (compte 1068) 80 000,00 €

Adopté à l'unanimité

3b / <u>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget eau et assainissement</u>

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BLEINC, Maire Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif présente

un excédent d'exploitation de 9 596,85 €

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Excédents reportés:

9 596,85 €

Adopté à l'unanimité

4 / Subventions associations 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, en accord avec la commission des finances, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2019 aux associations ayant fourni leur bilan moral et financier quand ils présentent un caractère d'intérêt communal.

- Rougiers en fête : 11 500,00 €
- Souvenir Français : 400,00 €
- Forme et Santé : 650,00 €
- Tennis club : 1000,00 €

Forme en Ca 'Danse : 800,00 €
Les Gens Heureux : 700,00 €

- Confrérie des Pois Chiches: 3 000,00 €

- Chat Chat Chat: 200,00 €

- Croix Rouge de Saint Maximin: 150,00 €

- ASP: 200,00 €

Secours Populaire: 150,00 €
 Secours Catholique: 150,00 €
 Donneurs de sang: 150,00 €

- Pompiers de Nans les Pins: 250,00 €

Restos du cœur : 150,00 €
Défense de la Poste : 100,00 €

- Il était une fois Rougiers : 350,00 €

- FNACA: 100,00 €

- Fédération des décorés : 100,00 €

Adopté à l'unanimité - 1 abstention (F.LEPRETTE)

5 / Subvention au C.C.A.S

Monsieur le Maire en accord avec la commission des finances propose à l'assemblée de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose la somme de 9 000,00 €.

Ouï cet exposé, l'assemblée décide de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2019 à 9 000,00 €.

Adopté à l'unanimité

6 / Fixation Taux des Taxes Locales 2019

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet des taux des taxes locales dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions :

- Taxe habitation 9,50
- Taxe foncier bâti 15,50
- Taxe foncier non bâti 63,50

Ouï cet exposé l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter les 3 taux proposés

Adopté à l'unanimité

7 / Vote du budget primitif 2019/Commune

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2019 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 1 058 682,80 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 682 612,96 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 1 058 682,80 €
- les recettes d'investissement à la somme de 682 612,96 €

7b/ Vote du budget primitif 2019 eau/assainissement

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif eau-assainissement 2019 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2019 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 240 396,85 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 616 240,01 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 240 396,86 €
- les recettes d'investissement à la somme de 616 240,01 €

Adopté à l'unanimité

8b / <u>Augmentation des compétences N°7 des communes de CARCES, du LUC et de La MOTTE</u>

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 09 avril 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 09 avril 2019

Le Maire,

G. BLEINC

